

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2019/92-CPL
Septembre 2019

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Programme conjoint FAO/OMS sur les normes alimentaires,
Commission du Codex Alimentarius
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome (Italie)

OBJET **Demande d'observations à l'étape 6 relatives à la disposition sur le calibrage des grains dans la norme pour le quinoa**

DATE LIMITE **1^{er} décembre 2019**

OBSERVATIONS: **Au:** Codex Contact Point of the United States of America
U.S. Codex Office
Trade and Foreign Agricultural Affairs
US Department of Agriculture
Courriel: USSEC-CCCPL@osec.usda.gov
Copie à: Marie.Maratos@usda.gov;
Henry.Kim@fda.hhs.gov

Copies au: Secrétariat
Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Courriel: codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

- À sa quarante-deuxième Session, la Commission du Codex Alimentarius (CAC) est convenue¹:
 - d'adopter les dispositions sur la teneur en eau et de supprimer la phrase «Les gouvernements acceptant la norme sont priés d'indiquer et de justifier les critères applicables dans leur pays» de la note explicative; et
 - de renvoyer la section sur la taille des grains à l'étape 6, en vue de son examen plus approfondi par le Comité, qui mènerait ses travaux par correspondance.
- À sa quarante-deuxième Session, la Commission a également noté que²:
 - la norme sur le quinoa serait publiée accompagnée d'une note indiquant que la section relative à la taille des grains devait être élaborée³; et
 - si aucun consensus n'était trouvé lors de sa prochaine session, la section sur la taille des grains serait supprimée.
- Les directives pour la présentation d'observations figurent dans l'Annexe I. Le projet de Section 3.2.7 Calibrage est joint en tant qu'Annexe II.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

- Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations à l'étape 6 sur la section 3.2.7 Calibrage de la Norme pour le quinoa.
- Les commentaires doivent être présentés à travers les Points de contact nationaux du Codex ou des organisations internationales reconnues ayant le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius. Les commentaires doivent être soumis en conformité avec les orientations générales pour la présentation d'observations et présentés sous format Word pour faciliter leur analyse et leur compilation.

¹ [REP19/CAC](#), paragraphe 44

² [REP19/CAC](#), paragraphe 45

³ La Norme pour le quinoa (CXS 333-2019) est disponible sur le site du Codex.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS

1. Afin de faciliter la compilation et la préparation d'un document d'observations plus facile à utiliser, les membres et les observateurs qui ne le font pas encore, sont priés de présenter leurs observations sous les intitulés suivants :
 - (I) Observations générales
 - (II) Observations particulières
2. Les observations spécifiques devraient comprendre une référence à la section et/ou au paragraphe du document auquel l'observation se rapporte.
3. Lorsqu'ils proposent des changements de paragraphes spécifiques, les membres et observateurs sont priés de joindre une justification à leur proposition d'amendement. Les nouveaux passages devraient être présentés en caractères soulignés/gras et les passages supprimés en caractères barrés.
4. Afin de faciliter le travail des Secrétariats chargés de compiler les observations, les membres et observateurs sont priés de s'abstenir d'utiliser un formatage de caractères en couleur ou en grisé, car les documents sont imprimés en noir et blanc, et de ne pas utiliser la fonction de suivi des modifications, car ce formatage est susceptible d'être perdu au moment où les observations sont rassemblées dans un document consolidé par copier/coller.
5. Afin de réduire le travail de traduction et pour faire des économies de papier, les membres et observateurs sont priés de ne pas reproduire des documents entiers, mais seulement les passages dont ils proposent l'amendement.

**PROJET DE SECTION 3.2.7 CALIBRAGE DANS LA NORME POUR LE QUINOA
(à l'étape 6)**

3.2.7 Calibrage

Taille de la graine	Fourchette (mm)
Extra-gros	Plus de 2,0 mm
Gros	Plus de 1,7 à 2,0 mm
Moyen	1,4 à 1,7 mm
Petit	Moins de 1,4 mm